

Rapport N° 45

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carezza intitulé « Du bon usage de l'E-administration » déposé le 14 novembre 2016

Nyon, le 13 juin 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du rapport no. 45 s'est réunie le jeudi 1^{er} juin 2017 à 19h00. Etaient présents Monsieur le Municipal Maurice Gay et Madame la Cheffe du Service Informatique Yvonne Winteler ainsi que MM. les Conseillers Yves Gauthier-Jaques, président, Sadik Krasniqi, Olivier Tripet, Yves Félix et Mme Josette Gaille, chargée du rapport. MM. Jacky Colomb et Jonas Donnet étaient excusés.

La commission remercie Monsieur Gay et Madame Winteler pour tous les renseignements fournis.

Situation actuelle :

Les prestations interactives ou semi-interactives actuellement en vigueur sont mentionnées dans le préavis : Inscription au sport scolaire facultatif, demande d'autorisation de manifestation, achat de l'abonnement piscine, réservation de la carte de transport, commande de géodonnées en ligne. Pour la location des salles, il faut remplir un formulaire. Cette prestation pourrait être améliorée en ajoutant un formulaire pdf avec des zones à compléter.

La Commission a pris note que, début 2018, les inscriptions pour l'accueil de jour et pour les centres aérés se feront au travers du site Web.

Pour une mise en place des prestations entièrement transactionnelles, certaines villes, dont Nyon, se sont regroupées au sein de l'AVRic (Association Vaudoise des Responsables informatiques Communaux) pour trouver des synergies entre les villes et avec le canton.

Il est nécessaire de garder une ligne commune dans les villes. Les communes travaillent avec le canton et le canton travaille avec la confédération qui a mis en place un plan stratégique pour la période 2017-2019

L'exemple du changement d'adresse est donné. La démarche n'est pas pareille si le changement se fait à l'intérieur du canton (site cantonal) ou s'il y a changement de canton (site de la confédération).

A court terme :

Le Service informatique désire créer un groupe de travail pour faire un inventaire des prestations concernées par la cyberadministration et établir une liste des prestations à proposer ainsi que définir l'impact sur l'organisation des services.

Question concernant les coûts : la simplification administrative pourrait déboucher sur des émoluments différenciés, plus bas si tout est automatisé ?

Les coûts effectifs des nouvelles prestations ne sont pas encore étudiés. Actuellement, les émoluments demandés ne correspondent pas au coût réel, ils sont beaucoup trop bas, mais on peut estimer qu'il s'agit d'un service à la population.

Les prestations de cyberadministration pourraient diminuer les frais mais ces économies seront vraisemblablement en partie contrebalancées par les coûts informatiques de mise en œuvre. Il y a donc peu de chance que les prestations via le site soient moins chères qu'actuellement.

Pour le coût de la mise en place de la cyberadministration, la Commission a pris acte que les actions à court terme seront financées par le budget de fonctionnement. Pour les actions à moyen ou long terme, elles pourraient être également prises en compte par le budget de fonctionnement ou faire l'objet d'un préavis.

Conclusions

Il y a une bonne collaboration entre l'administration et le service informatique.

L'administration générale s'occupe de la communication via Nyon.ch et le Service informatique de la technique.

La Commission salue et encourage le Service informatique dans son étude pour mettre en ligne des prestations et faciliter ainsi les démarches administratives.

Elle émet le vœu que le groupe de travail proposé par le Service informatique soit rapidement mis en place pour qu'un inventaire des prestations concernées en priorité par la cyberadministration soit établi.

Elle demande également à la Municipalité que le Conseil communal soit régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 45/2017 valant réponse au postulat du 14 novembre 2016 de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carezza intitulé « Du bon usage de l'E-administration »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 45/2017 valant réponse au postulat du 14 novembre 2016 de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carezza intitulé « Du bon usage de l'E-administration ».

La Commission :

Gauthier Jaques Yves, président
Colomb Jacky
Felix Yves
Tripet Olivier

Gaille Josette, rapporteur
Donnet Jonas
Krasniqi Sadik